

J'aimerais aussi à appeler l'attention du ministre des finances sur l'état actuel de l'industrie de l'élevage des montons dans le pays. En même temps que l'importation des bestiaux augmentait, nous avons pendant plusieurs années fait un commerce de montons profitable et toujours croissant avec les pays du vieux monde. L'industrie de l'exportation du mouton sur les marchés anglais et écossais a augmenté régulièrement jusqu'à il y a deux ans, alors que le nombre des moutons expédiés a été de 114,000. Mais pendant la dernière saison, à cause de la concurrence des colonies australiennes et pour différentes autres raisons, nos exportations de mouton dans les pays du vieux monde ont baissé de 67,000, soit une diminution de \$500,000 de recettes claires pour les cultivateurs du Canada. Maintenant, M. l'Orateur, vu le fait que notre commerce de mouton rencontre aussi une vive et active concurrence de la part des colonies britanniques sur le marché que nous avons occupé jusqu'à présent avec succès, et vu le fait que nos laines se vendent à présent aux plus bas prix qu'elles aient atteint pendant les dernières cinquante années, il me semble que ce n'est pas le temps qu'il faudrait choisir pour faire concurrence à cette industrie souffrante en admettant en franchise les chiffons de laine dans le but de déprécier davantage la valeur de ces produits.

Si les industries lainières prétendent être naissantes encore et incapables de se tenir debout seules, je pense qu'il est temps pour nous de demander si la grande industrie agricole de ce pays n'a pas quelques droits aussi bien que les fabriques de laine. Dans l'intérêt des consommateurs de ce pays, aussi bien que de la population agricole, nous devrions être contents d'employer nos chiffons sans encourager l'importation des chiffons de laine pour protéger quelques manufactures aux dépens de la grande masse des consommateurs de ce pays.

M. BOWELL : L'honorable député a suivi la même ligne d'argumentation que ceux qui l'ont précédé, relativement à cette question, à savoir, que le temps est mal choisi pour placer sur la liste des objets admis en franchise un objet qui a toujours été absolument exempt de droits depuis juin 1879. D'après les prétentions de ces messieurs, il peut se faire qu'il y ait une raison de le rayer de la liste des choses admises en franchise; et, après avoir consulté mes collègues, ayant découvert que les députés de la gauche sont devenus protectionnistes, plus particulièrement sur cette question spéciale, et comme cela rencontre l'approbation de la majorité de ceux qui représentent des comtés agricoles qui appuient le gouvernement, j'ai décidé de rayer l'article de cette liste. Cela est particulièrement satisfaisant pour le gouvernement, et ceux qui ont appuyé notre politique depuis qu'elle a été inaugurée, devraient être contents de savoir que nous ramenons graduellement nos adversaires au bercail.

Qu'on me permette seulement d'espérer qu'ils vont continuer l'œuvre de leur conversion, et que, si cela est possible, tous les autres articles francs de droits seront ajoutés à la liste des objets protégés. Dans les circonstances particulières mentionnées par l'honorable député de Wentworth-Nord (M. Bain), nous ne serons que trop contents, dans l'intérêt de la protection elle-même et de la population agricole, de rayer cet article et d'ajouter à la liste des objets protégés tous autres articles qu'il sera nécessaire d'y ajouter dans l'intérêt de cette classe. C'est là la politique présente, et cela a toujours été la politique du gouvernement depuis 1878. Le gouvernement est particulièrement charmé du fait.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous n'avez pas l'air très heureux.

M. BOWELL : Le gouvernement est toujours heureux, dans le cas où un article peut entrer en concurrence d'une manière quelconque, directement ou indirectement, avec ceux qui peuvent être produits dans ce pays, de rayer cet

article de la liste de ceux qui sont exempts de droits, afin d'apporter une protection à notre population.

M. BLAKE : Le fait est que nous avons été capables de convaincre le gouvernement d'inconséquence; nous avons été capables de prouver, par l'opération des arrêtés du conseil, que les ministres se sont montrés traîtres à leur propre politique depuis 1879; nous les avons jugés d'après leur étalon, nous les avons pesés dans leur propre balance, nous les avons soumis à leurs propres déclarations, nous leur avons signalé leurs propres opinions, et nous leur avons prouvé qu'ils n'ont été fidèles à aucune d'elles depuis 1879 jusqu'à ce jour. Nous avons touché à une partie sensible de l'administration; et nous n'en avons encore atteint que le bord extérieur que déjà l'honorable ministre croit, dans l'intérêt de ses clients, les manufacturiers de lainages, qu'il est expédient de donner un œuf pour avoir un bœuf, et il consent à sacrifier les lainages pour sauver la laine. Tout ce qu'il faut pour rendre ce détail conforme à la politique de l'honorable ministre; tout ce qu'il faut pour rendre parfaitement clair le principe en vertu duquel il agit, c'est que nous ajoutions les mots : Afin d'encourager la production de la laine canadienne et d'assurer de bons lainages au consommateur canadien.

M. BOWELL : L'honorable député, comme tous les avocats en chancellerie, aime beaucoup à fendre les cheveux.

M. BLAKE : A fendre la laine.

M. BOWELL : Il est très difficile de trouver de la laine où il n'y a que des cheveux. Le gouvernement n'est pas inconséquent dans sa politique. Dans le passé—et l'on nous a accusé de cela une douzaine de fois pendant ce débat—le gouvernement a changé le tarif à chaque session afin de se conformer aux conditions particulières dans lesquelles le pays se trouve placé dans le moment. Comme il a été démontré péremptoirement par les orateurs des deux parties dans ce débat que dans les circonstances particulières où se trouve le commerce de laine à présent nous devrions éviter tout ce qui empêcherait le producteur de laine d'obtenir le plus haut prix possible, cela est parfaitement d'accord avec la politique que le gouvernement a toujours suivie depuis 1879—politique que le chef du gouvernement a expliquée hier soir dans sa réponse au chef de l'opposition en disant que nous sommes des administrateurs pratiques et non pas seulement des mouches du coche, selon l'expression que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) aime tant à employer. Cela est strictement d'accord avec la politique du gouvernement, qui dit que du moment qu'il se présente des circonstances qui le portent à croire qu'il est dans l'intérêt de la société d'adopter une certaine ligne de conduite, elle devrait être adoptée sur-le-champ.

M. BLAKE : L'honorable ministre n'est pas la mouche du coche, mais c'est une paille dans la rivière; il a vu de de quel côté allait le courant, et il s'est laissé entraîner avec lui. Nous apprenons maintenant que ce gouvernement paternel, ce gouvernement si zélé à faire des observations et des enquêtes, ce gouvernement qui a fait fleurir tous les intérêts du pays depuis quelques années par des lois du parlement,—nous apprenons, dis-je, que ce gouvernement modèle n'a connu que cette après-midi l'état du commerce de lainages. Nous voyons que de simples membres du parlement ont été obligés d'apprendre au gouvernement ce qu'il a à faire.

M. IRVINE : En faisant mes remarques avant l'ajournement, j'ai dit que l'on prétend qu'une grande partie de la laine importée dans ce pays est semblable à celle que l'on récolte ici. Je n'ai pas voulu donner à entendre que la laine entre ici par contrebande, mais j'ai voulu dire qu'elle n'est pas classifiée correctement. Si quelque doute existe dans l'esprit de quelque député, après avoir entendu le ministre expliquer quelles sont les différentes espèces de laines, il se convaincra qu'il n'est pas aisé de classifier la laine correctement. L'honorable ministre a essayé d'éclairer